

SOJAM

2 mail des Cerclades
 CS 20808 CERGY
 95015 CERCY-PONTOISE Cedex
 Tél: 01.34.02.46.60
 Fax: 01.30.37.15.90

FICHE DE DONNEES SECURITERéf. : **VOL 4**

Création : 27/06/2004

Révision : 10

Du 16/02/2017

1 – IDENTIFICATION
 DU PRODUIT
 ET DE LA SOCIETE
 #

1.1 Identificateur de produit :

ACTO Spécial VOLANTS Aérosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :

- Utilisation conseillée : Aérosol insecticide à base d'extraits de pyrèthre pour l'élimination des insectes volants dans les locaux et habitations. Produit biocide (TP18).
- Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Fournisseur : **SOJAM** (Voir cadre ci-dessus)
 Email : s.laboratoire@la-cgi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

- Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION
 DES DANGERS #

2.1 Classification du mélange :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, cat. 1(H222)

Irritant cutané, cat. 2 (H315).

Irritant oculaire, cat. 2 (H319)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) cat. 3 STOT SE 3 (H336)

Aquatique aigue et chronique cat. 1 (H400, H410)

2.2 Eléments d'étiquetage :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.



GHS07

GHS09

GHS02

DANGER

Contient HYDROCARBURES, C6, ISOALCANES, <5% N-HEXANE et ACETONE

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
 P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.
 P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchèterie.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>
 Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS #3.2 Mélange :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH : 01-2119474691-32	Butane (contenant moins de 0.1% de butadiène)	GHS02, GHS04, Dgr H:220-280	25% - 50 %
INDEX: 606-001-00-8 CAS: 67-64-1 EC: 200-662-2 REACH : 01-2119471330-49	Acétone	GHS02, GHS07, Dgr H:225-319-336 EUH:066	10% - 25%
EC: 931-254-9 REACH : 01-2119484651-34	Hydrocarbures, C6, Isoalcanes, < 5% n-hexane	GHS09, GHS07, GHS08, GHS02, Dgr H:225-304-315-336-411	10% - 25%
CAS: 51-03-6 EC: 200-076-7	Pipéronyl butoxyde	GHS09, Wng H:400-410	0 – 2.5%
CAS: 8003-34-7 EC: 232-319-8	Pyréthrines et pyréthroides*	GHS07, GHS09, Wng H:302-312-332-400-410	0 – 2.5%

* : Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

4 - PREMIERS
SECOURS #4.1 Description des premiers secours :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos. En cas de difficulté respiratoire appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures ...En cas d'intolérances, consulter un dermatologue.

<p>4 - PREMIERS SECOURS #</p>	<p><u>En cas d'ingestion :</u> Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.</p> <p><u>Numéro d'appel des secours médicalisés :</u> 15 ou 18</p> <p><u>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</u> Aucune donnée n'est disponible.</p> <p><u>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u> Aucune donnée n'est disponible.</p>
<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #</p>	<p>Inflammable. Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.</p> <p><u>5.1. Moyens d'extinction</u> Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. Moyens d'extinction appropriés En cas d'incendie, utiliser : - eau pulvérisée ou brouillard d'eau - eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) - halons - mousse - poudres polyvalentes ABC - poudres BC - dioxyde de carbone (CO₂) Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie, ne pas utiliser : - jet d'eau - eau</p> <p><u>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u> Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂)</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL #</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs. Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs. Pour les non-secouristes A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. Pour les secouristes Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).</p>

6 - MESURES A
PRENDRE EN CAS DE
DEVERSEMENT
ACCIDENTEL #

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

7 - MANIPULATION
ET STOCKAGE #

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires ni près ou sur les animaux (oiseaux, poissons...) et les plantes.

- Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation.

- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- Employer le produit dans une zone bien ventilée.

- Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

- Ne pas respirer les vapeurs.

- Se laver les mains après chaque utilisation.

- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Bien ventiler après usage.

- Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Ne pas appliquer face au vent ou en direction d'une personne.

- Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

- Suivre les règles d'usage des récipients sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

- Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu du caractère biocide du produit

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

7 - MANIPULATION
ET STOCKAGE #

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols. Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conserver en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser en local correctement aéré

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Eviter les températures élevées

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

8 - CONTROLE DE
L'EXPOSITION /
PROTECTION
INDIVIDUELLE #

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition en France selon INRS ED 984-2012 :

N ° CAS	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm:	VLE-mg/m3	TMP n°
67-64-1	500	1210	1000	2420	84
106-97-8	800	1900	-	-	-
8003-34-7	-	1	-	-	-

8.2 Contrôle de l'exposition :

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<p>- <u>Protection des mains</u> Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés : - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)) - PVA (Alcool polyvinylique) Caractéristiques recommandées : - Gants imperméables conformes à la norme NF EN374</p> <p>- <u>Protection du corps</u> Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés. Type de vêtement de protection approprié : En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.</p> <p>- <u>Protection respiratoire</u> Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149. Classe : - FFP1 Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 : - A1 (Marron) Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 : - P1 (Blanc) Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé. Eviter toute inhalation</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Aspect : Liquide fluide - Aérosol Intervalle d'ébullition : 55°C Pression de vapeur (50°C) : non concerné Densité : < 1 Hydrosolubilité : Insoluble. Point/intervalle de fusion : non précisé Température d'auto-inflammation : 200 °C. Point/intervalle de décomposition : 200 °C Chaleur chimique de combustion : ≥30 kJ/g</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p><u>10.1 Réactivité :</u> Aucune donnée n'est disponible. <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. <u>10.4 Conditions à éviter :</u> Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.</p>

10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p>Eviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'échauffement - la chaleur - l'humidité - l'accumulation de charges électrostatiques - des flammes et surfaces chaudes <p>Protéger de l'humidité. La réaction avec l'eau peut provoquer une réaction exothermique.</p> <p><u>10.5 Matières incompatibles :</u> Tenir à l'écart de/des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau - acides forts - agents oxydants forts <p><u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> La décomposition thermique peut dégager/former :</p> <ul style="list-style-type: none"> - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂)
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u></p> <p>L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.</p> <p>Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.</p> <p>Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.</p> <p>Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en-deçà d'une période d'observation de 21 jours/</p> <p>Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.</p> <p>Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.</p> <p>Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.</p> <p>Substances :</p> <p>Toxicité aiguë :</p> <p><u>Pipéronyl Butoxyde</u> Par voie orale : DL50 = 4750 mg/kg - Espèce : Rat Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg - Espèce : Lapin</p> <p><u>Pyréthrines et pyréthroides</u> Par voie orale : DL50 = 1030-2370 mg/kg - Espèce : Rat Par voie cutanée : DL50 > 1500 mg/kg - Espèce : Rat Par inhalation : CL50 = 3.4 mg/l - Espèce : Rat</p> <p><u>Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane</u> Par voie orale : DL50 > 16750 mg/kg - Espèce : Rat Par voie cutanée : DL50 > 3350 mg/kg - Espèce : Lapin Par inhalation : CL50 = 259354 mg/m³ - Espèce : Rat</p> <p>Mélange : Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.</p>

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité</u> Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.</p> <p>Substances :</p> <p><u>Pyréthrines et pyréthroides</u> <i>Toxicité pour les poissons :</i> CL50 (96h) = 0.0052 mg/l - Espèce : Oncorhynchus mykiss <i>Toxicité pour les crustacés :</i> CE50 (48h) = 0.012 mg/l - Espèce : Daphnia sp.</p> <p><u>Pipéronyl Butoxyde</u> <i>Toxicité pour les poissons :</i> CL50 (96h) = 3.94 mg/l - Espèce : Cyprinodon variegatus <i>Toxicité pour les crustacés :</i> CE50 (48h) = 0.51 mg/l - Espèce : Daphnia magna <i>Toxicité pour les algues :</i> CEr50 (72h) = 2.09 mg/l - Espèce : Scenedesmus capricornutum</p> <p>Mélange : Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> Aucune information n'est disponible. <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> Aucune information n'est disponible. <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> Aucune information n'est disponible. <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> Aucune information n'est disponible. <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Aucune information n'est disponible. Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.</p>
13- ELIMINATION #	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE. REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFERATORIAUX EN VIGUEUR. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.</p> <p>Déchets : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.</p> <p>Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur, une déchetterie ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.</p> <p>Emballages souillés : Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé ou une déchetterie.</p>
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<p><u>14.1 Transport terrestre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation officielle de transport : Aérosol inflammable - No ONU : 1950 - I.D. n° : 5F - ADR Classe : 2 - Groupe d'emballage ADR/RID : / - Etiquetage ADR : 2.1 - Dangereux pour l'environnement : OUI (pyréthrines, pipéronyl butoxyde)

14 - INFORMATIONS
RELATIVES AU
TRANSPORT #

14.2 Transport par mer :

- Désignation officielle de transport :** Aérosol inflammable
 - **No ONU :** 1950
 - **étiquette :** voir SP63
 - **Code IMO-IMDG :** Classe : 2.1
 - **Groupe d'emballage IMO :** /
 - **Polluant marin :** OUI (pyréthrines, pipéronyl butoxyde)
 - **FS :** F-D, S-U

15 - INFORMATIONS
REglementaires #

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

- **Dispositions particulières :** Aucune donnée n'est disponible.
 - **Etiquetage des biocides** (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

SA	CAS n°	% m/m	Type de produits
Pyréthrines et pyréthroïdes	8003-34-7	0.3	18
Pipéronyl Butoxyde	51-03-6	1.33	18

- **Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges;
 hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- **Nomenclature des installations classées :**

N° ICPE : 4320 + 4510

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.